



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

OBJET : ACTION SOCIALE

Espace de Médiation et d'Accès au Droit
36A/ Convention-cadre Ville/CCAS

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20221215-DEL20221215_36A-DE
Date de télétransmission : 23/12/2022
Date de réception préfecture : 23/12/2022

ETAT DE PRESENCE POINT 36

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant le Conseil..... | 49 |
| Nombre de Conseillers en exercice..... | 49 |
| Présents..... | 32 |
| Absents représentés..... | 12 |
| Absents excusés..... | 4 |
| Absents non excusés..... | 1 |

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE QUINZE DÉCEMBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 36

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, M. MARCHAND, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme DORRA, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BOUILLAUD, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, M. MRAIDI, M. SEBKHI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme SEBAIHI, Conseillère municipale, représentée par Mme FREIH BENGABOU,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. PRIEUR,
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. GASSAMA,
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par Mme BOUFALA,
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. OURABAH-BERTOUT,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par Mme RAER,
Mme LERUCH, Adjointe au Maire, représentée par M. BOUYSSOU.

ABSENTS EXCUSES

M. BAMBA, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale,
M. MASTOURI, Conseiller municipal,
M. MOKRANI, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



ACTION SOCIALE

Espace de Médiation et d'Accès au Droit
36A/ Convention-cadre Ville/CCAS

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-4 et L.123-8 ainsi que son article R.123-25,

considérant que l'intégration de l'Espace de Médiation et d'Accès au Droit au CCAS est de nature à favoriser l'aide, l'assistance et l'accès aux droits des administrés ;

considérant que ladite intégration concourt à l'adaptabilité et à la continuité, mais aussi à qualité du service public,

vu la convention-cadre, ci-annexée,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : AUTORISE l'intégration de l'Espace de Médiation et d'Accès au Droit (EMMAD) au Centre Communal d'Action Sociale CCAS, générant toutes les conséquences de droit, financières et budgétaires afférentes.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention cadre conclue entre le CCAS et la Ville d'Ivry-sur-Seine qui prendra effet au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction pour la même période et AUTORISE le Maire à la signer.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 23/12/2022